

achotées, si l'occasion ne lui en eût pas été offerte.

Moins de marchés et une confiance illimitée dans l'administration du syndicat des cultivateurs de la province de Québec, aurait nécessairement pour effet de rendre la moitié des marchés déserts, et cela, à n'en pas douter, pour le plus grand avantage des cultivateurs. Il est incontestable que trop souvent les cultivateurs se rendent au marché pour peu de choses, ou même pour un rien, le profit à obtenir de la vente de leurs produits ne pouvant pas payer les frais de voyage. Tous ceux qui vont au marché sans avoir une grande provision de denrées à y vendre, se donnent toujours un prétexte quelconque pour y aller. Ils ne calculent pas que la direction d'une ferme aura toujours à souffrir du manque de surveillance du maître de la ferme.

Ils ne pourraient mieux faire que de confier la vente de leurs produits agricoles, comme l'achat de tout ce qui sera nécessaire à l'exploitation de la ferme, aux directeurs du Syndicat des cultivateurs dont l'unique but est d'être utile à la classe agricole, pour le plus grand avantage de l'agriculture. Ce serait aussi au grand profit des consommateurs des villes qui achèteront par cela même à meilleur marché sans nuire aux intérêts des cultivateurs et même du commerce qui serait plus sûr, étant fait dans des conditions plus favorables.

Le syndicat des cultivateurs de la province de Québec étant une institution agricole nouvelle destinée à rendre de grands services aux cultivateurs, ne saurait marcher sans le concours sérieux et efficace des cultivateurs qui doivent en faciliter les opérations, au lieu d'essayer à les paralyser en suscitant des embarras quant aux achats ou à la vente des produits agricoles sous le contrôle du syndicat, qui doivent nécessairement être faits au comptant. C'est assez que les services qu'ils veulent rendre aux cultivateurs soient gratuits, sans qu'ils assument la responsabilité des pertes en achats ou en ventes qu'ils feront toujours aux meilleures conditions possibles. Les achats et les ventes ne seront faciles et avantageuses qu'à cette condition, pour les vendeurs comme pour les acheteurs. Il n'y a pas un membre du Syndicat qui voudrait prendre la responsabilité des achats et des ventes, avec des conditions de délai dans les paiements. Il n'en est pas d'un syndicat comme d'un particulier qui fait le commerce pour son propre compte et sous sa propre responsabilité.

Advenant cette difficulté dans les opérations du Syndicat des cultivateurs, au sujet du paiement dans

les achats, qui doit être fait sans délai, qu'on laisse entrevoir en quelque part, il n'y a pas de là loin de viser aux moyens et à la nécessité d'établir une banque agricole, ayant comme actionnaires les membres des cercles agricoles et des sociétés d'agriculture, et comme directeurs la direction même du Syndicat des cultivateurs de la province de Québec auquel cette banque serait tout particulièrement agréée, comme moyen d'en diminuer la charge et d'en faciliter le fonctionnement.

Quelquefois une mauvaise récolte, la baisse dans les produits de l'agriculture, peuvent empêcher un grand nombre de cultivateurs de profiter des avantages offerts par le Syndicat des cultivateurs, pour lui rendre sa position meilleure. Pour lui procurer cet avantage, il pourrait avoir recours à la Banque agricole, pour y faire un emprunt; si des jours meilleurs le favorisent par la suite, il y mettra même à intérêt ses économies.

Cette banque établie tout particulièrement pour les cultivateurs, à leur profit et avantage, pourrait adopter un mode d'action qui serait sous le contrôle et la régie absolue du Syndicat des cultivateurs de la province de Québec. Au préalable, les cercles agricoles et les sociétés d'agriculture pourraient ensemble s'entendre pour favoriser l'établissement de cette Banque agricole qui serait pour eux ce qu'est la "Caisse d'économie" pour les ouvriers des villes. Sous sa direction immédiate le Syndicat ne ferait de profits que pour les frais de gestion de cette Banque, avec cependant une réserve pour parer aux pertes possibles qu'elle pourrait parfois éprouver. Il faudrait enfin viser aux moyens à adopter pour que l'administration de cette banque soit la moins dispendieuse possible, mais en même temps assez efficace et assez étendue pour être d'une grande utilité aux cultivateurs.

Conditions de l'ensemencement d'une terre

La germination des grains de quelque plante que ce soit se produit par des effets provenant de certaines influences combinées de l'air, de la chaleur et de la lumière en ce sens que la lumière est un obstacle à la germination des graines.

La première condition de la germination des graines est l'enfouissement de la graine à une profondeur qui puisse amener la combinaison de différents aliments nécessaires, c'est-à-dire que la couche de terre soit telle que la graine, privée de lumière,